Commune deHauteluce

Département de Savoie

Plan Local d'Urbanisme

Document Graphique : Zonage Global

PROANDCO

PIECE N°1.a

Vu et certifié conforme pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 22/09/2021 approuvant le PLU de Hauteluce.

Le Maire de Hauteluce Xavier DESMARETS

Echelle :1/9000

LEGENDE

LIMITE DES ZONES DU PLU

LIMITE DES ZONES DU PLU

ZONE_URBA

- *1AU :Zone d'urbanisation future qui pourra être urbanisée ponctuellement ou à l'occasion de la réalisation d'opérations d'aménagement ou de constructions compatibles avec les orientations d'aménagement et de programmation et, le cas échéant, le règlement.*
- *2AU : Zone à urbaniser, mais dont l'ouverture est subordonnée à une modification ou une révision du Plan Local d'Urbanisme.*
- *U : Zone urbaine : Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.*
- *Ui : Zone urbaine : Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter avec Assainissement non collectif ou collectif non programmé.*
- *Uep : Zone urbaine destinée à des Equipements publics.*
- *Uep1 : Zone urbaine destinée à des Equipements publics et logements.*
- *U1:Zone urbaine : Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanteravec desrèglements particuliers de lotissements selon leur cahier des charges*
- *Us :Zone urbaine : Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans le périmètre de la Station des Saisies.*
- *Us1 :sous-secteurs des Saisies réservés à la construction de résidences touristiques ou de tourisme*
- *Us2 : sous-secteurs des Saisies réservés aux résidences hôtelières*
- *Us3 : sous-secteurs des Saisies achevés*
- *Uv : Centre-village d'Hauteluce.*
- *Uv1 : sous-secteur du village d'Hauteluce réservé aux logements saisonniers et logements permanents*
- *A : Zone agricole : Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles*
- *Us1:sous-secteurs des Saisies réservés à la construction de résidences touristiques ou de tourisme*
- *As :Zone agricole couverte par le domaine skiable*
- *Aa : Zone agricole d'alpage*
- *Aas : Zone agricole d'alpage couverte par domaine skiable*
- *N : Zone naturelle : Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels*
- *Nr : restaurant d'altitude*
- *Nep : Equipements publics*
- *Nh : Zones et milieux humides significatifs à protéger.*
- *Ns : Domaine de ski de piste existant ou projeté.*
- *Nzh : zone concernée par arrêté de biotope*
- *Nszh : zone concernée par arrêté de biotope et couverte par le domaine skiable*

PRESCRIPTION

- *02-00 PPR limitation à la construction*
- *02-01 PPR interdiction de constructibilité*
- *05 - Emplacement réservé*
- *31-05 Zones Humides*
- *07 - Elément de paysage à protéger*
- *13-00 Zone à aménager en vue de la pratique du ski*
- *18 - Orientations d'aménagement*
- *42-00 Biotope*
- *99-02 Forêt de protection*
- *99-11 ZNIEFF de type 1*
- *16-01 Bâtiment susceptible de changer de destination*
- *07-00 Châlet d'alpage*
- *07-00 élément de paysage à protéger*
- *99-00 Bâtiment agricole*

SURFACES DES ZONES

ZONES	Surface
1AU	1.36 Ha
2AU	0.16 Ha
A	849.96 Ha
Aa	2 181.32 Ha
Aas	961.09 Ha
As	24.25 Ha
N	1 788.44 Ha
Nep	10.76 Ha
Nh	7.07 Ha
Nr	1.61 Ha
Ns	222.42 Ha
Nszh	70.56 Ha
Nzh	77.84 Ha
U	21.07 Ha
U1	2.68 Ha
Uep	6.76 Ha
Uep1	0.57 Ha
Ui	13.64 Ha
Us	30.73 Ha
Us1	1.29 Ha
Us2	1.11 Ha
Us3	3.52 Ha
Uv	2.98 Ha
Uv1	0.11 Ha
Zone totale	6 281.30 Ha

N

Echelle :1/9000
Date : 23-9-2021

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVE

N° ER	BENEFICIAIRE	NATURE	SURFACE (m²)
ER 1	DEPARTEMENT	Elargissement de la route départementale "LA COMBE"	5604
ER 2	DEPARTEMENT	Elargissement de la route départementale "LE PRAZ"	1719
ER 3	COMMUNE	Aménagement aire de stationnement bus	143
ER 5a	COMMUNE	Aménagement d'aires de stationnement au col du Joly	2489
ER 5b	COMMUNE	Aménagement d'aires de stationnement au Chozal	369
ER 5c	COMMUNE	Aménagement d'aires de stationnement aux Côtes	170
ER 5d	COMMUNE	Aménagement d'aires de stationnement à Nantailly	928
ER 5e	COMMUNE	Aménagement d'aires de stationnement aux Châlets du Lac	591
ER 5f	COMMUNE	Aménagement d'aires de stationnement au Village des Lapons	520
ER 6a	COMMUNE	Régularisation de voirie au col du Joly	108102
ER 6b	COMMUNE	Régularisation de voirie aux Evettes	4433
ER 6c	COMMUNE	Régularisation de voirie aux Jorets	890
ER 6d	COMMUNE	Régularisation de voirie aux Coudrets et Annuit	11986
ER 6e	COMMUNE	Régularisation de voirie aux Côtes	1935
ER 6f	COMMUNE	Régularisation de voirie aux Prés et Grangettes	6993
ER 6g	COMMUNE	Régularisation de voirie au Hameau de Belleville	4595
ER 7	SIVOM	Equipements et Espaces publics à Sylvijeanne	351
ER 8a	COMMUNE	Equipements et Espaces publics aux abords de la Chapelle des Prés	212
ER 8b	COMMUNE	Equipements et Espaces publics aux abords de la Chapelle d'Annuit	144
ER 8c	COMMUNE	Equipements et Espaces publics aux abords de la Chapelle de Belleville	197
ER 8d	COMMUNE	Equipements et Espaces publics aux abords de la Chapelle du Planay	80
ER 8e	COMMUNE	NULLEquipements et Espaces publics aux abords de la Chapelle de St Sauveur	407
ER 8f	COMMUNE	Equipements et Espaces publics au Moulin des Côtes	1082
ER 8g	COMMUNE	Aménagement cheminement piétons	203

Edition du 23/09/2021
Référence dossier : 2017_029
Référence plan :

Savoie Informatique et Graphisme
SIG
44 rue Charles Montreuil
73000 CHAMBERY
Tel : 04 79 25 05 05
sig@sig.eu.com